**MARCHES PUBLICS REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Procédure adaptée contrat de téléphonie du collège**

**Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur**

Collège Henri Dunant

29 rue Henri Dunant

92500 RUEIL-MALMAISON

Mail : int.0920852b@ac-versailles.fr

**Article 2 – Objet du marché**

Mise en place d’un contrat d’abonnement pour la téléphonie fixe au collège.

**Article 3 – Caractéristiques du marché**

Configuration actuelle :

1 T0 (standard)

1 T0 (pour les 2 lignes directes : Principal et Gestionnaire)

1 ligne analogique pour le fax

Détails des prestations demandées :

- Communications incluses dans le forfait : locales, nationales, sur fixes et mobiles, illimitées vers n’importe quel opérateur.

- Communications numéros spéciaux et numéros d’urgence autorisés

- Aucun changement de la numérotation actuelle

- Montant pour les frais de mise en service ?

-Prise en charge par le prestataire retenu du changement d’opérateur sans coupure pour l’établissement.

- Prix fermes pour la totalité des prestations

- Contrat de 3 ans fermes à compter du 31/08/2019 (date de fin d’engagement actuel)

- Service extranet pour le suivi et détail des communications

**Article 4 – SAV**

-Un interlocuteur dédié (relation de proximité avec le commercial)

-Intervention garantie dans les 4 heures en cas de panne

**Article 5 - Conditions relatives au marché**

- Le contrat sera présenté et voté au Conseil d’Administration du 1er juillet 2019

- Paiement par mandat administratif sous trente jours à réception de factures

- Dépôt des factures sur le Portail CHORUS

**Article 6 – Présentation des candidatures et offres**

Elles devront être déposées sur la plateforme aji-France.com avec copie sur l’adresse mail int.0920852b@ac-versailles.fr

* Un devis chiffré de la prestation
* Présentation et détail de la prestation proposée

**Article 7 – Critères d’attribution**

* Valeur technique de l’offre : 40% jugée à l’appui de la présentation et détail de la prestation proposée
* Prix : 40%
* Qualité de services associés : 20%